

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD81

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 34

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« administratives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : suppression d'une redondance.